

DEC130628DR10

Décision portant nomination de Mme Sophie Reibel-Foisset aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3415 intitulée Plate-forme Chronobiotron

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122893DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMS3415 intitulée Plate-forme Chronobiotron et nommant Mme Sophie Reibel-Foisset en qualité de directrice ;

Considérant que Mme Sophie Reibel-Foisset a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 4 au 6 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie Reibel-Foisset, ingénieure de recherche, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMS3415 intitulée Plate-forme Chronobiotron à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Sophie Reibel-Foisset exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 28 février 2013

La directrice de l'unité
Sophie Reibel-Foisset

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz